

AUX ÉLECTEURS

DU

Comté de L'Outaouais.

MESSIEURS,

La dissolution du parlement va vous donner l'occasion d'exercer l'un des droits les plus importants du citoyen dans tout pays jouissant du système électif à un degré quelconque : je veux dire le droit de choisir et d'envoyer au parlement une personne pour faire connaître vos besoins et défendre vos intérêts, vous y représenter dans la confection des lois, dans le choix de la direction à donner à la politique et aux affaires publiques et l'adoption des mesures d'intérêt général ou local, qui font le sujet des délibérations des représentants du peuple.

Ayant cru comprendre que votre ancien représentant, dont je suis heureux d'avoir partagé les principes politiques libéraux, ne désirait plus briguer vos suffrages, je me suis décidé, pressé par un grand nombre d'électeurs, à me porter candidat à la prochaine élection pour le comté d'Outaouais.

Il est dès lors convenable que je vous fasse connaître quels principes me guideront en parlement si vous me faites l'honneur de m'y députer.

Ces principes découlent, en grande partie du moins, de celui du bon gouvernement du peuple par le peuple, du "self government."

Nos concitoyens d'origine britannique ont reçu ce système de gouvernement de leurs sages ancêtres : tous les habitants du pays y ont maintenant droit parce qu'il est juste et le seul capable de les rendre libres, prospères, contents et heureux ; but pour lequel tout gouvernement est établi.

Je désire donc et veux l'application de ce grand et fécond principe dans la régie de tous les intérêts généraux, de tous les intérêts locaux.

Ainsi : gouvernement des intérêts de la province par le parlement rendu et maintenu véritablement indépendant ; gouvernement des intérêts du Bas-Canada par des représentants du Bas-Canada ; régie des affaires de comté ou des localités plus petites par des intéressés de ces diverses localités, librement élus.

Tout ce qui pourrait gêner ou entraver l'application de ce principe devrait être promptement réformé ou détruit. Ainsi : plus de mesures, lois ou proposition concernant les affaires de la province, référées en Angleterre au jugement ou à l'appréciation d'hommes qui ne peuvent jamais savoir aussi bien que nous nos lois, nos usages et nos coutumes, non plus que connaître nos besoins ;—dans le parlement, plus d'influence gouvernementale au moyen des deniers publics distribués avec partialité, trop souvent gaspillés en pure perte pour

le public, et au moyen du patronage : tout cela pour peser indûment sur les délibérations des membres et acheter les majorités ministérielles en parlement ;—dans les élections de comté ou la régie des autres affaires locales, plus d'influence extérieure à la localité ; que trop souvent le gouvernement et ses employés ou ses appuis et partisans exercent, au moyen du patronage ou autrement sur la décision et le jugement du peuple dans le règlement des affaires publiques ou locales.

Désirant détruire tout ce qui peut gêner l'action du peuple dans la libre régie de ses affaires et de ses intérêts, je dois vouloir la diminution des taxes, qui procurent au gouvernement les moyens d'exercer son funeste patronage et l'assiette des impôts à ce qui est strictement nécessaire au soutien d'un bon gouvernement économique et aux améliorations publiques indispensables. Ces impôts doivent être distribués de manière à faire contribuer chacun selon ses ressources, aux moyens des droits *ad valorem* substitués aux droits spécifiques ; tout en exemptant certains objets de première nécessité et de consommation générale de tout droit de douane, autant que la chose peut être réellement compatible avec les exigences du service public.

Une des plus belles parties du pays et des plus susceptibles d'accroissement, mais qui jusqu'à présent n'a pas attiré suffisamment l'attention des autorités, est celle qu'arrose la rivière des Outaouais et ses tributaires.

Toute cette vallée est destinée à être un jour le cœur du pays, parce qu'elle sera le vaste champ des principales opérations du commerce de Québec, Montréal, Kingston et même Toronto, à cause de ses bois d'abord et des produits de son sol et de ses mines, lorsqu'il sera partout établi, et des nombreuses fabriques et manufactures que lui assurent ses incalculables pouvoirs d'eau.

Améliorer la navigation de cette rivière et de ses principaux tributaires, et canaliser ou créer d'autres voies de communication depuis le lac Huron jusqu'à l'Outaouais et en descendant jusqu'aux principaux entrepôts du commerce du pays, pour non seulement accélérer la colonisation de ce vaste territoire qui pourrait si promptement doubler la population et la richesse de toute la province, mais encore pour assurer par là aux industriels et aux capitalistes du Canada, le monopole en quelque sorte du commerce de transit de tous les États du Nord-Ouest,—sont des projets qui devraient fixer l'attention de tout homme d'état canadien et

dont les immenses et inévitables résultats sont trop évidents pour ne pas exciter l'ambition de tout homme qui aurait à cœur d'élever son pays, bien au-delà de sa position actuelle à une destinée toute autrement grande et prospère parmi tant d'États ambitieux et prospères qui luttent d'émulation entre eux sur ce continent.

Notre position géographique et des avantages que nous négligeons de cultiver, assureraient au Canada et à ces nobles vallées de l'Ottawa et du St. Laurent le commerce de la moitié du continent, si nous savions en profiter et servir par leur développement les intérêts généraux aussi bien que particuliers, qui se trouvent heureusement identiques et inséparablement liés dans cette proposition.

Dans un champ plus restreint et lorsque la politique du gouvernement d'un pays dont les neuf-dixièmes sont encore des forêts sauvages et inhabitées semble devoir être l'encouragement de la colonisation ; ouvrir des chemins de colonisation, ériger sur des rivières considérables des ponts trop dispendieux pour les moyens des colons nouveaux ou pauvres, et qui pourtant sont indispensables pour relier les diverses localités les unes aux autres et avec le chef-lieu : tous ces travaux sont encore autant d'améliorations qui demandent et doivent recevoir l'appui des deniers publics. Sous ce rapport les diverses localités qui bordent l'Outaouais et votre comté en particulier exigeraient beaucoup. Si vous me faites l'honneur d'un siège en parlement, je m'efforcerai de promouvoir tous ces travaux publics ou locaux, autant qu'il me sera possible avec de justes égards pour les besoins des autres localités.

Je demanderai toujours pour chacun toute liberté avec respect plein et entier pour les droits et libertés d'autrui. Mes principes libéraux qui, j'oserais dire, sont presque constitutionnels et inséparables de mon nom, un héritage de famille, vous sont des garanties que je vous offre avec confiance, que je servirai fidèlement selon mes forces, vos meilleurs intérêts qui sont inséparables des miens et de ceux de presque toute ma famille, et que je ne manquerai jamais de chercher justice égale et entière pour tous les habitants de votre comté, qui, d'origine et de croyances si diverses, doivent toujours avoir la sagesse de vivre ensemble dans la paix et l'harmonie.

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs,

Votre, etc., etc.,

D. E. PAPINEAU.